

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux

N° 27891

MJ le cadre de l'urbanisme, notamment ses articles R120-13, R120-12 et R120-10  
MJ la délibération en date du 23 mai 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme de Eyjeaux.  
MJ l'arrêté n° 87-2024-127-1026 du 29 janvier 2025, portant révision du classement, selon des infrastructures de transports terrestres du département de La Haute-Vienne.  
MJ notamment le document annexé à l'arrêté n° 87-2024-127-1026 du 29 janvier 2025, ainsi que les deux autres documents du département de la Haute-Vienne, et le plan de classement selon des infrastructures de transports terrestres de la commune de Eyjeaux.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1.** Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.  
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2024-127-1026 du 29 janvier 2025, portant révision du classement selon des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne.

**ARTICLE 2.** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public de la mairie de Eyjeaux et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Eyjeaux et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026




Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Site internet : [www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr)  
N° de téléphone : 05 55 77 11 11  
Fax : 05 55 77 11 11

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026

 **27891.pdf**  
(.pdf, 1,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**